En compétition et hors compétition,

Où et quand peut avoir lieu un contrôle?

n'importe où, entre 6h* et 23h.

*5h avec le consentement du sportif



Qui réalise les contrôles? Des agents de contrôle du dopage (ACD aussi appelés

préleveurs en France) formés, assermentés et agréés.

De l'AFLD ou d'autres organisations antidopage.

A la demande de qui?





Urine ou sang.

Pour signaler des faits de dopage de

manière anonyme : afld.fr/signaler

La protection du sport propre

est l'affaire de tous!

LA PROCÉDURE DE CONTRÔLE DU DOPAGE*





de contrôle du dopage





ou une escorte du même sexe 09









DROITS

au sportif







*Pour le prélèvement d'un échantillon urinaire



PENDANT LA PROCÉDURE DE CONTRÔLE

RESPONSABILITÉS

DES SPORTIFS Être accompagné par un représentant et un interprète

(si disponible). Demander un délai avant le contrôle pour une raison valable.

Noter sur le formulaire leurs observations sur le déroulement du contrôle.

Se soumettre au contrôle jusqu'à la fin de la procédure.

DES SPORTIFS

Présenter une pièce d'identité appropriée.

Demeurer en présence de l'escorte ou de l'agent de contrôle du dopage en tout temps.

Principe de responsabilité objective : le sportif est responsable de toutes les

substances retrouvées dans son organisme.

VIOLATIONS DES RÈGLES

ANTIDOPAGE (VRAD)

Une VRAD peut entraîner une suspension d'une durée de 2 à 4 ans

(suspension de compétitions,

d'entraînements

et d'encadrement).

MÉDICAMENTS ET AUT (autorisations d'usage à des fins thérapeutiques)

le caractère interdit ou non d'un médicament sur le site medicaments.afld.fr

VERIFIER

un professionnel de santé avant

de prendre tout médicament.

et soumis aux règles antidopage.

LEXES

PRÉCISER

Les sportifs devant suivre un traitement médical contenant une substance interdite peuvent être autorisés à le faire.

aux professionnels de santé que l'on est sportif

Les sportifs de niveau national ou international doivent faire une demande d'AUT préalablement à l'usage de substances ou de méthodes interdites dans le cadre d'un traitement médical.

LES COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES

Les compléments alimentaires

peuvent présenter des risques pour la santé et des risques de dopage.

Certains compléments pourraient contenir des substances interdites dont la consommation

serait susceptible de conduire à un contrôle positif et à une sanction.

IMPORTANT

Il n'existe aucune norme ou certification

Dans certains cas, il pourra être possible de faire une demande d'AUT rétroactive.

Une demande d'AUT est nécessaire

qui puisse garantir à 100% qu'un complément ne contient pas de substances interdites.

LA LOCALISATION

Attention, le risque zéro n'existe pas!

qui affichent la norme AFNOR NF EN 17444.

les compléments alimentaires

PRIVILÉGIER

→ Absence de transmission d'informations, informations insuffisamment précises,

changement de calendrier opère. (avant le 15 du mois précédant le trimestre).

Éducation et prévention education@afld.fr / 06 18 20 50 17

Service médical medical@afld.fr / 01 40 62 76 78

juridique@afld.fr / 01 40 62 72 56 Observations sur le déroulement des contrôles

afld.fr/signaler

Rechercher le caractère interdit ou non d'un médicament medicaments.afld.fr

sa localisation dès qu'un

AUT (autorisation d'usage à des fins thérapeutiques)

de l'Agence mondiale antidopage (AMA) wada-ama.org/fr/liste-des-interdictions

Pour les sportifs inscrits dans un « groupe cible » et dans un « groupe de controle », il est important de renseigner ses informations de localisation dans les délais. Pour les sportifs du « groupe cible », deux types de manquements :

ou défaut d'actualisation de ses informations dès que possible. → Le contrôle manqué (« no show »). ATTENTION 3 manquements sur 12 mois entraînent une violation présumée des règles antidopage et l'ouverture

MODIFIER

d'une procédure disciplinaire.

RESSOURCES

Signaler un fait de dopage sur notre plateforme sécurisée FairPlay



ADAMS – Système d'administration et de gestion antidopage de l'AMA

Liste des substances et méthodes interdites

adel.wada-ama.org/fr

CONTACTS

Localisation

Service juridique

qualite@afld.fr

PRENDRE CONSEIL

nutritionnels.

auprès d'un professionnel

de santé pour ses besoins

SOUMETTRE

chacun de ses trimestres au complet

localisation@afld.fr / 01 40 62 72 50 Compléments alimentaires

adams.wada-ama.org Plateforme ADEL de l'AMA